

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026 à 18 H 30**

PRESENTS : Mrs LEBRETON Gilles, Maire, LARCHER Didier, 1^{er} adjoint, DUVAL Claude, 2nd adjoint, MENAGE Thibaut, LEVESQUE Amaury, GERVAIS Pascal, JOBIN Bernard et Mmes BUHOT Manuella, OSSENT Laurence et SABY Audrey.

ABSENTS EXCUSES : Mme SEMIN Fanny, donne pouvoir à M. DUVAL Claude.

SECRETAIRE : M. Pascal GERVAIS.

Le quorum (6) étant atteint, la séance peut commencer.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025 ;
 - Achat parcelle cadastrée AB n°132,
 - Travaux SIEGE 27,
 - Demande de Fonds de concours 2026 à la CDCLA,
 - Autorisation de signature convention Fonds de concours 2026,
 - *Questions diverses*
-

Lecture et approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025

Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'approuver ou non le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation**

DEL2026/001

Achat parcelle cadastrée AB n°132

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'offre de vente faite à la mairie par Maître Yann LEGROS, Notaire associé à Louviers, concernant la parcelle cadastrée AB n°132.

La parcelle est proposée à l'achat pour la somme de 30 €

L'achat de la parcelle sera auto-financé par la mairie et prévu au budget 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'achat de la parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AB 132 au prix de 30 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

DEL2026/002

Travaux SIEGE 27

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **6 667,00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0,00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE 27, et d'inscrire la somme au budget 2026.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- **AUTORISE** l'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

DEL2026/003

Demande de Fonds de concours 2026 à la CDCLA

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'un Fonds de concours peut être demandé à la CDCLA pour le projet de passage des lampadaires de l'éclairage public aux LED.

Cette subvention peut couvrir 50 % du montant HT de la facture et jusqu'à 3 000 € maximum.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder à Monsieur le Maire ou non l'autorisation de faire la demande du Fonds de concours.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 absences

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de Fonds de concours et à signer tous documents relatifs à cette demande.

DEL2026/004

Autorisation de signature : convention Fonds de concours 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/2023 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelles en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelles en date du 22 juin 2023 autorisant le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes retenues suite à l'appel à projet ;

Le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'action concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours afférente.

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour la fin de la réfection de la salle des fêtes ainsi que l'achat de matériel, s'inscrivant dans la catégorie d'amélioration de la performance énergétique, représentant un montant total de six mille six cent soixante-sept euros (6 667,00 €). La Communauté de communes participera à cette action à hauteur de trois mille euros (3 000 €).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser ou non Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDCLA.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du Fonds de concours telle qu'annexée à la présente délibération ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
-

QUESTIONS DIVERSES :

Fin de la séance à 20h00